

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2010

N° 19

Date de la convocation :

25 mai 2010

Nombre de Conseillers :

15

Présents :

14

Votants :

14

Le **dix juin deux mil dix** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS,
QUINET, JAMET

Messieurs : MURET, LECOQ, SECQ, COCHIN, GALERNE,
CHABRILLAT, MAZUBERT

Etait absent excusé :

Monsieur : MASSY

Mme BENOIT a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2010.

Monsieur LECOQ signale qu'il n'a pas été mentionné le débat sur le bail du gîte loué à IC2I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2010.

1) PLU

A/ Présentation du bilan de la concertation

M. le Maire expose au conseil municipal :

que dans le cadre de la révision du PLU, la concertation avec la population a été menée selon les modalités fixées dans la délibération de prescription de révision,

- pendant toute la durée de la concertation, les thèmes suivants ont été abordés :

* Présentation du diagnostic et du PADD (5 Novembre 2009)

* Présentation de l'arrêt de projet (PADD, règlement, zonage) (20 Mai 2010)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/05/2006 prescrivant la révision du PLU,

- Vu l'article L.300-2 du code de l'urbanisme fixant les modalités de concertation,

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE

De prendre en compte les points suivants évoqués lors des 2 réunions citées ci-dessus :

- Le problème de stationnement dans certaines rues qui s'est traduit dans le règlement par un nombre de places par rapport au mètre carré d'habitation
- Le phénomène de ruissellement, inondation qui a été pris en compte par des réserves, des zones d'implantation et des espaces paysagés à protéger

- La demande formulée par les gens du voyage de se sédentariser qui a été transcrite par une zone N*

Une seule demande n'a pas été retenue : la localisation d'un périmètre de zone inondable (route d'Hargeville). Ces périmètres sont définis dans les documents fournis par le Préfet (Porter à Connaissance). La commune n'a pas les moyens de le faire évoluer, c'est un document de l'Etat.

B/ Arrêt de projet de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé a été élaborée, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il nous rappelle les motifs de cette révision (délibération du 24/05/2006), explique les nouveaux choix d'aménagement (PADD) qui ont été faits notamment en ce qui concerne la lutte contre les inondations et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Ces décisions sont le résultat d'une vingtaine de réunions de travail.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 24 mai 2006 prescrivant la révision du PLU approuvé le 20 Juillet 1983

Vu le projet de révision du PLU et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes

Vu la délibération en date du 10 Juin 2010 tirant le bilan de la concertation

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- arrête le projet de révision du PLU de la commune de Jumeauville tel qu'il est annexé à la présente

- précise que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du PLU

* aux communes voisines et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins

* aux personnes publiques autres que l'État qui en auront fait la demande

M. CHABRILLAT mentionne que le sujet des sous-sols enterrés n'a pas été évoqué.

M. LECOQ signale qu'un propriétaire ne voit pas pourquoi on lui a enlevé de la zone U la bande d'accès à sa maison, c'est à son désavantage. M CHABRILLAT réplique que ce propriétaire ne s'est pas manifesté à ce sujet alors qu'il était présent lors de la réunion publique avec la population et qu'il lui appartient de voir avec le commissaire enquêteur.

2) Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils avaient reçu divers délégations d'intercommunalité et qu'en septembre prochain il conviendra de délibérer pour adhérer dans celle retenue. Un questionnaire a été diffusé sur toute la Commune, Monsieur le Maire dresse le bilan fait par M. MASSY, à savoir :

- Maule (plus d'1 habitant sur 2) pour le commerce de détail: alimentation, pharmacie, soins corporels, petit bricolage.
- Epône-Mézières pour les mêmes raisons (1 sur 3), pour prendre le train, essence,

- consulter un médecin spécialiste.
- Aubergenville-Flins pour faire les courses au supermarché et dans les magasins d'habillement (plus d'1 sur 2)
 - Mantes pour entretenir les voitures (1 sur 3), aller à l'hôpital, acheter des matériaux de construction (1 sur 2.5), loisirs (40%), mobilier et audiovisuel (1 sur 3) presque à égalité avec Orgeval.

M. CHABRILLAT dit qu'il y avait un certain élan pour aller vers la CAMY lors de la réunion sur l'intercommunalité organisée par cette dernière.

3) Ecole maternelle

Mme CABANILLAS nous fait savoir que le Directeur de l'Ecole avait signalé que de nombreux nouveaux habitants n'inscrivaient pas leurs enfants en 1^{ère} année de maternelle par manque d'ouverture de cette section l'après-midi. Aussi Monsieur le Maire informe de la mise en route d'un dortoir pour les petits dans la salle de motricité pour dépanner une famille pendant quelques jours mi-mai.

L'Ecole, établissement public recevant du public de 5^{ème} catégorie, n'est pas soumis au contrôle de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

En accord avec Mme Percheron (Inspectrice d'Académie), la Mairie a décidé d'ouvrir un dortoir à la petite section de maternelle l'après-midi dès la rentrée scolaire de septembre 2010. La couette et la tête d'oreiller seront fournies par les parents.

4) Logement communal 101 Grande Rue

Il convient de refaire un bail pour la location du 101 Grande Rue. Madame PIOT donne les grandes lignes du bail qui devra être signé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré avec voix pour, et contre, unanimité,

DECIDE de demander un dépôt de garantie d'un montant de 350 euros,

FIXE le montant du loyer mensuel à 350 euros, pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} juillet 2010,

AUTORISE le Maire à signer le bail.

Terrain avec garage : Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils seraient d'accord de céder ou de louer ce terrain. Monsieur CHABRILLAT remarque que ce terrain deviendra constructible dès l'entrée en vigueur du PLU. L'avis général des Conseillers est que ce n'est pas le moment de vendre mais plutôt de louer.

5) Questions diverses

Programme triennal : Sécurité routière Rue d'Hargeville

Dans la 2^{ème} quinzaine de juin début juillet, des travaux débiteront dans la Rue d'Hargeville (trottoirs et certains «bateaux» de propriétés).

La DDEA nous a fourni un plan de notre projet : un panneau d'entrée de village sera implanté en haut de la rue, des balises en plastique et deux grosses jardinières seraient installées dans le virage et 14 places de parking seraient créées avec un traçage au sol et des petites jardinières pour les matérialiser. Afin de tester ce projet, fin juin une société va nous prêter des barrières rouges et blanches pour avoir une vue d'ensemble de ce principe.

Ruelle Verte et Rue du Pont– Sens unique : Lors du prochain conseil, ce sujet sera abordé.

Entretien voirie : Une société est intervenue sur l'entretien des routes, elle doit encore intervenir.

Eclairage public : Monsieur le Maire contactera l'électricien (groupement des interventions pour une raison de coût).

Pose de Miroir : La demande d'un riverain est en attente de réponse du Conseil Général. Ce sera un sujet de discussion au prochain conseil.

Les 17 et 18 juin : Sauf intempérie, la commune d'Hargeville va refaire les accotements et gravillonner l'ensemble de la route allant vers Jumeauville.

Place du cimetière et bordures rue de Pichelou : De l'enrobé va être répandu place du cimetière et des bordures vont être posées rue de Pichelou pour éviter à l'eau de rentrer dans les propriétés.

Site internet de la Mairie : Des démarches ont été effectuées pour créer un site, une société a été retenue. Le coût s'élèverait à environ 1 500 euros avec abonnement de 100 euros annuel (hébergement) et une option pour la mise en route de 540 euros annuel. Monsieur le Maire incite les conseillers à réfléchir sur son contenu, toutes propositions seront les bienvenues.

SIRYAE : Monsieur le Maire a assisté le 1^{er} juin dernier à une réunion concernant la présentation du schéma directeur d'eau potable.

SAUR : Un rapport annuel du délégataire a été reçu en Mairie, Monsieur le Maire invite les conseillers à venir le consulter en Mairie.

Commission cimetière : Les membres de la commission ont relevé des tombes dans l'état d'abandon dans l'ancien cimetière. Un support a été distribué à chaque conseiller pour les tombes susceptibles d'être reprises. Monsieur LECOQ présente la réglementation pour la reprise d'une concession.

Madame ANGOULVENT, membre de cette commission, conteste le fait d'engager une telle procédure pour toutes ces tombes qui pour elle, ne sont pas forcément toutes abandonnées. La majorité du conseil acquiesce sur cette remarque et considère qu'il faille avancer par petites étapes.

Aire de jeux : La secrétaire a été en formation sur la sécurité et l'installation des aires de jeux. Il en découle que ce projet est difficilement réalisable au vu de la réglementation en vigueur et au vu des terrains. Madame ANGOULVENT se demande s'il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté. Monsieur le Maire confirme que ce projet n'est pas abandonné et reste toujours en étude mais souhaite demander conseil auprès d'un organisme compétent.

SIVOM D'Arnouville : Monsieur le Maire et Monsieur LECOQ ont assisté à une réunion sur les différentes procédures pour la création d'une station d'épuration.

Contrat Rural : Monsieur le Maire a avancé sur ce dossier, des devis vont arriver en Mairie. Une étude sera faite avec le Percepteur sur la probabilité financière du projet. Un architecte viendra présenter aux conseillers son projet certainement fin juin.

Agent communal administratif : Monsieur le Maire informe les conseillers que des candidats ont été reçus. Une personne actuellement employée par le biais d'un contrat aidé sur la commune est venue assister la secrétaire à quelques reprises. Monsieur le Maire pense lui augmenter sa durée horaire afin qu'elle puisse également assurer le service de cantine scolaire.

13 juillet 2010 : Monsieur le Maire demande quels seront les conseillers présents lors de cette manifestation.

Analyse eau de la bouvière : Après plusieurs mails envoyés, Madame PIOT n'arrivent pas à avoir cette analyse et va sûrement se rapprocher de la SAUR pour avoir une analyse chimique.

Courses de vélo : Monsieur LECOQ demande si les organisateurs ont le droit de barrer des routes ? Monsieur le Maire a trouvé que lors de la course du tour des Yvelines, il manquait un peu de sécurité.

Rue d'Hargeville : Monsieur LECOQ demande quelles seraient les démarches à faire pour faire cesser les désagréments causés par les jeunes. Monsieur le Maire répond que les gendarmes interviennent régulièrement sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 22.

Le Maire,